



© MINEFI – DGTPÉ

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

# La filière bois au Gabon

Mai 2007

## Contexte général

2<sup>ème</sup> employeur après la fonction publique, la filière gabonaise du bois conserve un net potentiel de progression.

**Le bois est une ressource essentielle pour l'économie gabonaise.** Ce secteur est d'ailleurs le premier employeur privé. Le potentiel de progression de la filière présente un intérêt tout particulier dans la perspective de baisse de la production pétrolière, même si elle ne pourra que participer modestement au défi de « l'après-pétrole ».

Cependant, ce secteur connaît régulièrement des difficultés dues aux variations de la demande internationale.

En terme de participation au commerce extérieur, **le bois représente 9,1% des exportations gabonaises en 2006**, il se place donc loin derrière le pétrole mais devant le manganèse.

Les intérêts français sont historiquement importants dans l'exploitation forestière et la transformation, même si l'on note une progression de la présence d'opérateurs asiatiques.

## L'exploitation forestière

La forêt exploitable couvre 76% du pays, avec un accroissement annuel de 3 à 5 millions m<sup>3</sup>

**L'okoumé**, essence dont les qualités sont inégalées pour l'industrie du déroulage (production de contreplaqué), représente plus du quart de la ressource (110 millions m<sup>3</sup>). La Guinée Equatoriale et le Congo-Brazzaville sont les deux seuls autres pays produisant cette essence en Afrique centrale.

Parmi les 400 autres essences connues et considérées comme exploitables, seules 80 sont commercialisées et regroupées sous le vocable "**bois divers**". Les 10 premières essences représentent à elles seules plus de 70% des volumes de bois divers exportés.

### 10 premières essences de bois divers exportées (en m3 en 2006)

PADOUK	123 910
KEVAZINGO	87 396
MOABI	55 671
AGBA	53 008
BILINGA	49 462
IROKO	43 590
AZOBE	40 199
BAHIA	38 046
BELI	36 890
MOVINGUI	36 193

### Les sociétés d'exploitation forestière

Les entreprises européennes, principalement françaises, sont très présentes dans ce secteur ; il s'agit :

- soit de groupes importants impliqués dans la transformation et la commercialisation en Europe : **Rougier-Gabon** (655.000 ha), **CEB-Thany** (512.000 ha), **Leroy-Gabon** (filiale d'Isoroy, du groupe portugais SONAE, 580.000 ha) et l'italien **Cora Wood** ;

- soit d'entreprises de taille moindre, parfois familiales : Lutexfo, SHM, SBL (Sté des Bois de Lastoursville), CFA, EFG, EFM, EGG, GEB, NSG, SGBF...

Parmi les sociétés contrôlées par des capitaux gabonais, souvent de taille réduite, les plus dynamiques sont IFK (récemment rachetée par la société RIBUNAN) et SEEF-SED.

**Les intérêts asiatiques, notamment malaisiens, sont de plus en plus présents dans ce secteur**, avec notamment SFM (groupe Winnerpac), BSG, IPHG, Timber Sud et Bordamur.

Suite aux obligations du code forestier, une quinzaine d'exploitants (dont Rougier, Leroy, IFK, CEB-Thany, Cora Wood et Bordamur) mettent déjà en oeuvre des "**plans d'aménagement durables**" agréés.

## La transformation locale du bois

La transformation sur place, encore faible, est cependant en pleine croissance

La transformation du bois au Gabon s'est surtout développée depuis une dizaine d'années. L'activité des industries du bois regroupe 3 segments :

- **La première transformation** : Elle regroupe les activités suivantes
  - **le sciage**, activité la plus développée avec environ 40 scieries. La production est constituée de lattes, de chevrons et de planches ;
  - *le déroulage* vendu soit en l'état soit en consommation intermédiaire pour la production de contreplaqués ;
  - **le tranchage** réalisé par une seule usine appartenant aux « bois tranchés du Gabon » (BTIG) ;
  - **la production de contreplaqués** en okoumé (Rougier Gabon, Cora Wood, Siboga et SED).
- **La deuxième transformation** : regroupe les activités de fabrication de produits standards simples tels que les moulures, les profilés rabotés, etc.
- **La troisième transformation** quant à elle intègre les activités relatives à la fabrication de produits finis tels que les meubles. L'objectif du gouvernement est d'arriver à un taux de transformation de 75% d'ici à 2012.

## Le transport et la manutention

Les moyens de transport couramment utilisés sont :

- **le transport routier** utilisé par beaucoup d'entreprises possédant leur propre flotte de camions-grumiers ;
- **le transport ferroviaire** assuré par la **SETRAG** par wagons grumiers ;
- **le transport fluvial** par flottage pour les grumes d'okoumé et par barge pour les bois divers essentiellement au départ de Port-Gentil, isolé du réseau routier.

La manutention portuaire est assurée par la **SEPBG (Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon)**, qui gère les parcs à bois d'Owendo, Port-Gentil et Mayumba et où les grumes sont chargées sur des bateaux vers l'étranger. Depuis le début de l'année 2007, la SEPBG se positionne non plus comme un parc de stockage de grumes, mais plutôt en parc de transit. Cette situation est la résultante du fort engorgement de ces parcs et partant de la faible rotation des grumes.

Certains forestiers créent des parcs dits « de rupture » pour réduire les coûts de stockage.

L'évacuation des grumes vers les ports d'exportation ou les installations de transformation est rendue difficile par les distances souvent importantes, le mauvais état du réseau routier (surtout en saison des pluies), et périodiquement, le manque d'infrastructures du chemin de fer et de la manutention portuaire.

## L'exportation

Exportations par essence par m3 en 2006

Okoumé / Ozigo	861 856
Bois divers	906 224
<b>Total exportations</b>	<b>1 768 080</b>

Source : SEPBG

Les principales essences exportées sont l'Okoumé, l'Ozigo et les bois divers. En 2006, les exportations de bois en grumes se sont globalement élevées à 1 768 080 m<sup>3</sup>, soit 48,74% pour l'Okoumé et 51,36% pour les bois divers. Celles des bois transformés a représenté près de 384 797 m<sup>3</sup>. **La Chine reste le premier acheteur de bois** (toutes essences confondues) avec 60% de part de marché, suivie de la France (seulement 12,2%). Globalement, l'Asie absorbe 73% des exportations de grumes et l'Europe 22,1%.

Les bois divers dont le niveau des exportations se situe légèrement au-dessus de l'Okoumé (autrefois la principale essence exportée) connaissent une

progression non négligeable.

#### Les 10 premiers acheteurs de bois en 2005

Chine	60%
France	12,2%
Inde	7,4%
Maroc	4,3%
Italie	3,2%
Turquie	3%
Allemagne	2,2%
Taiwan	2,2%
Grèce	1,6%
Portugal	1,3%

Source : SEPBG

### Le code forestier

Le nouveau Code Forestier a été adopté en 2001 et a subi quelques modifications.

L'exportation de bois transformés représente plus du tiers des exportations totales de bois, chiffre en constante augmentation.

**La SNBG – Société Nationale des Bois du Gabon**, a perdu officiellement le monopole d'Etat d'exportation en grumes d'Okoumé et d'Ozigo, (essence voisine) le 1<sup>er</sup> janvier 2006, par décision gouvernementale, ce, en conformité avec un des objectifs assignés par le FMI.

Six mois plus tard, le gouvernement a fixé des quotas d'exportation pour 22 exploitations forestières (au total 1 281 200 m<sup>3</sup>/an) et pour la SNBG (60 000m<sup>3</sup>/mois) les obligeant à transformer localement une partie de leur production en vue de l'industrialisation de la filière bois.

Le Code Forestier, adopté en Décembre 2001, fixe un cadre réglementaire précis aux engagements contractuels à prendre par les exploitants forestiers afin de préserver la ressource en bois, la biodiversité végétale et animale ainsi que les équilibres sociaux.

Il redéfinit les permis forestiers :

- **la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD)** est un permis d'exploitation (de 50 à 200 000ha) avec obligation d'aménagement et de transformation locale ;
- **le Permis Forestier Associé (PFA)** est un permis d'exploitation réservé aux nationaux ;
- **le Permis de Gré à Gré (PGG)** est délivré à des fins de transformation locale aux seuls nationaux (maximum 50 pieds d'arbres).

### La fiscalité forestière

Avec la loi de finances 2002, la fiscalité propre à la filière bois a fortement augmenté ; elle a depuis été revue à la baisse et comporte :

- **Une taxe à la superficie différenciée** variant entre 200 FCFA et 600FCFA, selon que l'entreprise dispose ou non d'un plan d'aménagement de ses concessions forestières ;
- **Une taxe d'abattage de 9%** sur le "prix plage" (rendu aux parcs à bois),
- **Une taxe à l'exportation ("droits et taxes de sortie" - DTS) de 17%** pour les grumes; une taxe de 5% sur les produits transformés.

### Perspectives

La production de grumes ne devrait pas croître significativement, du fait des quotas imposés pour la préservation du capital et la "gestion durable" de la forêt ; ce qui poussera les exploitants forestiers à transformer le bois sur place comme le souhaite le gouvernement gabonais dont **l'objectif est d'atteindre un taux de 75% de bois transformés à l'horizon 2012.**

**Si vous souhaitez  
aller plus loin...**

La Mission économique de Libreville se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre prospection du marché gabonais grâce à des prestations spécialisées :

- **Sélection de contacts :**

Sur la base d'un cahier de charges, la Mission économique identifie et qualifie les principaux opérateurs pour votre marché.

- **Test sur l'offre :**

La Mission économique sélectionne les prospects potentiels et leur présente votre offre commerciale. Elle réalise ensuite une synthèse des réactions générées pour confirmer l'adéquation de votre produit au marché et le potentiel décelé.

- **Mission de prospection :**

La Mission économique organise votre programme de rendez-vous avec des contacts ciblés qui sont intéressés pour vous rencontrer.

Consultez-nous pour un devis gratuit ou pour toute information complémentaire sur ces prestations : [libreville@missioneco.org](mailto:libreville@missioneco.org)

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à [libreville@missioneco.org](mailto:libreville@missioneco.org)).

**Clause de non-responsabilité**

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Danielle Biwauo

Revue par : Dimitri Verdet/ Michaël M'chirgui

Adresse :

Mission Économique  
Immeuble Diamant - B.P. 936 – Libreville – GABON  
Tél : (241) 76 04 78 – 76 14 21  
Fax : (241) 74 70 34  
<http://www.missioneco.org/gabon>

Date de parution : Mai 2007

Version originelle du 09/2002